

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Martine Delisée, Adrien Mazerat.

Excusés : Christophe Sueur Dominique Rabelle.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

---

## 1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MAISON DES ENTREPRISES –TARIFS DES LOCAUX ET DES PRESTATIONS

---

### **Vu l'avis de la commission développement économique du 6 décembre**

#### **Le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés**

FIXE les tarifs tels que proposés ci-après,

AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes correspondants,

AUTORISE le Président à signer les documents contractuels de location des espaces et de facturation des prestations.

#### **Loyer mensuel d'un bureau « nu » :**

	Tarif HT	TVA * <sup>②</sup>	TTC
Bureau 1 : 14.05 m <sup>2</sup>	250.00 €	50.00 €	300.00 €
Bureau 2 : 12.30 m <sup>2</sup>	219.00 €	43.80 €	262.80 €
Bureau 3 : 12.85 m <sup>2</sup>	229.00 €	45.80 €	274.80 €
Bureau 4 : 13.45 m <sup>2</sup>	239.00 €	47.80 €	286.80 €
Bureau 5 : 14.25 m <sup>2</sup>	254.00 €	50.80 €	304.80 €

Services inclus : Accueil physique des visiteurs (les matins), espace convivialité, machine à café, accès sécurisé, parking, accès gratuit à une salle de réunion (6 personnes), accès à l'espace bureautique partagé (photocopieur, imprimante, scan), accès internet très haut débit par la fibre optique (100 Mb/s), wifi, eau, électricité, chauffage, ménage dans les parties communes (le ménage dans l'espace privatif est à la charge du locataire).

#### **Poste de télétravail équipé :**

	Tarif HT	TVA * <sup>②</sup>	TTC
La ½ journée (4 heures)	10.00 €	2.00 €	12.00 €
La journée (8 heures)	15.00 €	3.00 €	18.00 €
Carte de 10 ½ journées	50.00 €	10.00 €	60.00 €
Travailleur résidentiel : le mois	160.00 €	32.00 €	192.00 €

#### Services inclus :

Accueil physique des visiteurs (les matins), poste équipé d'un écran (+ câble HDMI), accompagnement au fonctionnement du poste de travail, espace convivialité, machine à café, accès sécurisé, parking, accès gratuit à une salle de réunion (6 personnes), accès à l'espace bureautique partagé (photocopieur, imprimante, scan), accès internet très haut débit par la fibre optique (100 Mb/s), wifi, eau, électricité, chauffage, ménage.

**AR Prefecture**

017-241700624-20231207-BC071223\_1-DE  
 Reçu le 08/12/2023  
 Publié le 08/12/2023

Offre de bienvenue : 2 heures de télétravail offertes pour tout nouveau télétravailleur.

**Salle de réunion de 60 m<sup>2</sup>, 20 à 40 personnes selon configuration, équipée pour visioconférence (mode multipoints jusqu'à 5 intervenants + l'initiateur de la conférence / double écran) :**

	Tarif HT	TVA * <sup>19</sup>	TTC
La ½ journée (4 heures)	70.00 €	14.00 €	84.00 €
La journée (8 heures)	120.00 €	24.00 €	144.00 €
Pack 3 jours	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Pack 5 jours	300,00 €	60,00 €	360,00 €
Pack 10 jours	500,00 €	100,00 €	600,00 €
Perte du badge	30.00 €	6.00 €	36.00 €

Services inclus :

Vidéoprojecteur, accueil physique des visiteurs (les matins), espace convivialité, machine à café, accès sécurisé, parking, accès internet très haut débit par la fibre optique (100 Mb/s), wifi, eau, électricité, chauffage, ménage.

**Salle de réunion de 10.75 m<sup>2</sup> pour usage de bureau journalier : réservation à usage exclusif 1 jour par semaine, équipée d'1 table, 4 chaises, configurée au besoin du bénéficiaire avec identification à l'entrée de la salle.**

	Tarif HT	TVA * <sup>19</sup>	TTC
L'heure	7,50€	1,50€	9,00€
La ½ journée (4 heures)	20.00 €	4.00 €	24.00 €
La journée (8 heures)	30.00€	6.00€	36.00€
Pack 10 jours	170.00€	34.00€	204.00€

Services inclus :

Accueil physique des visiteurs (les matins), espace convivialité, machine à café, accès sécurisé, parking, accès à l'espace bureautique partagé (photocopieur, imprimante, scan), accès internet très haut débit par la fibre optique (100 Mb/s), wifi, eau, électricité, chauffage, ménage.

**Bureau « nu » :**

	Tarif HT	TVA * <sup>19</sup>	TTC
La ½ journée (4 heures)	20.00 €	4.00 €	24.00 €
La journée (8 heures)	30.00€	6.00€	36.00€
Pack 10 jours	170.00€	34.00€	204.00€

**Service de domiciliation :**

<u>Pour une période de 6 mois</u>	Redevance semestrielle HT	TVA * <sup>19</sup>	TTC
Domiciliation - Réception et stockage du courrier quotidien	120.00 €	24.00 €	144.00 €
Domiciliation - Réception et stockage du courrier quotidien - Mise à disposition d'un poste de télétravail 2 ½ journées par mois et des services inclus	150.00 €	30.00 €	180.00 €

**AR Prefecture**

017-241700624-20231207-BC071223\_1-DE  
Reçu le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023

<u>Pour une période de 12 mois</u>	Redevance annuelle HT	TVA * <sup>03</sup>	TTC
Domiciliation - Réception et stockage du courrier quotidien	144.00 €	28.80 €	172.80 €
Domiciliation - Réception et stockage du courrier quotidien Mise à disposition d'un poste de télétravail 2 ½ journées par mois et des services inclus	180.00 €	36.00 €	216.00 €

**Accueil:**

	Tarif HT	TVA * <sup>03</sup>	TTC
Café	0.36 €	0.04 €	0.40 €
Pause formule 1 (café, thé, jus de fruits, eau)	1.00 €	0.10 €	1.10 €
Pause formule 2 (café, thé, jus de fruits, eau, 2 viennoiseries ou biscuits)	1.82 €	0.18 €	2.00 €

**Copies :**

	Tarif HT	TVA * <sup>03</sup>	TTC
A4 Impression noir/blanc	0.04 €	0.01 €	0.05 €
A4 Impression couleur	0.08 €	0.02 €	0.10 €
A3 Impression noir/blanc	0.08 €	0.02 €	0.10 €
A3 Impression couleur	0.16 €	0.03 €	0.20 €

\* TVA en vigueur au jour de la facturation (\*<sup>03</sup> taux normal : 20% au 01/01/2015, \*<sup>02</sup> taux intermédiaire : 10% au 01/01/2015).

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/12/2023  
Pour copie conforme  
Le Président



**ÎLE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

Michel PARENT



Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Martine Delisée, Adrien Mazerat.

Excusés : Christophe Sueur Dominique Rabelle.

En vertu de la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

## 2. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE : VALIDATION DES PRIMES ACCORDEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS / BAILLEURS ET ACCEDANTS A LA PROPRIETE

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la communauté de communes de l'île d'Oléron, le 18 décembre 2019 ;

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat 2020-2024 (PIG) de l'île d'Oléron ;

Dans le cadre de la Plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé mise en place sur le territoire de l'île d'Oléron ;

Vu la délibération du 2 février 2023 relatives à l'adoption du règlement des aides à l'habitat de la communauté de communes de l'île d'Oléron ;

Sur proposition du service instructeur des demandes de subventions déposées dans le cadre de la politique du logement et du cadre de vie de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à verser les participations suivantes et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de ces aides :

### Dossiers Propriétaires Occupants :

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron	
88/2023-PO	LEPAGE Xavier 16 rue du bocage DOLUS D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés et installation d'un chauffe-eau solaire individuel	42%	8 274 €	Bonus Energie	1 800
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	500
<b>Total</b>	<b>2 300</b>					
89/2023-PO	CHAUVET Daniel et Frédérique 28 rue des cotines, Ors LE CHÂTEAU	Énergie : isolation thermique par l'extérieur (+PAC air/air)	39%	31 737 €	Bonus Energie	1 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>1 000</b>					
90/2023-PO	SOUCHIERE Serge 60 route d'arceau SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : changement des menuiseries et installation d'une PAC Air/Eau	61%	37 191 €	Bonus Energie	2 000
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>2 000</b>					
91/2023-PO	COSATTI Bruno 245 allée du rocher vert, Chaucre SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés, changement des menuiseries et installation d'une PAC Air/Eau	45%	33 593 €	Bonus Energie	2 500
					Prime MAD	0
					Habitat Indigne / Dégradé	0
					Accession Sociale	0
					Chauffe-Eau Solaire	0
<b>Total</b>	<b>2 500</b>					

## AR Prefecture

017-241700624-20231207-BC071223\_2-DE  
 Reçu le 08/12/2023  
 Publié le 08/12/2023

N°	Bénéficiaire	Programme de Travaux	Gain	Travaux TTC	Subvention CdC Oléron												
92/2023-PO	PIOT Catherine 3 impasse Raymond Queneau, La Chefmalière SAINT-PIERRE-D'OLERON	Énergie : isolation des combles avec des matériaux biosourcés, installation d'un chauffe-eau solaire et d'une PAC Air/Eau en remplacement d'une chaudière fioul	37%	24 608 €	<table border="0"> <tr><td>Bonus Energie</td><td style="text-align: right;">2 500</td></tr> <tr><td>Prime MAD</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Habitat Indigne / Dégradé</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Accession Sociale</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Chauffe-Eau Solaire</td><td style="text-align: right;">500</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>3 000</b></td></tr> </table>	Bonus Energie	2 500	Prime MAD	0	Habitat Indigne / Dégradé	0	Accession Sociale	0	Chauffe-Eau Solaire	500	<b>Total</b>	<b>3 000</b>
Bonus Energie	2 500																
Prime MAD	0																
Habitat Indigne / Dégradé	0																
Accession Sociale	0																
Chauffe-Eau Solaire	500																
<b>Total</b>	<b>3 000</b>																
93/2023-PO	BERBUDEAU Roger 6 rue des aigrettes La Perrotine SAINT-PIERRE-D'OLERON	Adaptation du logement à la perte d'autonomie : installation d'un monte-escalier	0%	9 084 €	<table border="0"> <tr><td>Bonus Energie</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Prime MAD</td><td style="text-align: right;">500</td></tr> <tr><td>Habitat Indigne / Dégradé</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Accession Sociale</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Chauffe-Eau Solaire</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>500</b></td></tr> </table>	Bonus Energie	0	Prime MAD	500	Habitat Indigne / Dégradé	0	Accession Sociale	0	Chauffe-Eau Solaire	0	<b>Total</b>	<b>500</b>
Bonus Energie	0																
Prime MAD	500																
Habitat Indigne / Dégradé	0																
Accession Sociale	0																
Chauffe-Eau Solaire	0																
<b>Total</b>	<b>500</b>																
94/2023-PO	BRET Muguet 23 impasse des ouches Chéray SAINT-GEORGES D'OLERON	Énergie : isolation des combles et des murs et installation d'une VMC hygro	39%	10 379 €	<table border="0"> <tr><td>Bonus Energie</td><td style="text-align: right;">2 000</td></tr> <tr><td>Prime MAD</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Habitat Indigne / Dégradé</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Accession Sociale</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Chauffe-Eau Solaire</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>2 000</b></td></tr> </table>	Bonus Energie	2 000	Prime MAD	0	Habitat Indigne / Dégradé	0	Accession Sociale	0	Chauffe-Eau Solaire	0	<b>Total</b>	<b>2 000</b>
Bonus Energie	2 000																
Prime MAD	0																
Habitat Indigne / Dégradé	0																
Accession Sociale	0																
Chauffe-Eau Solaire	0																
<b>Total</b>	<b>2 000</b>																
95/2023-PO	MUREZ Chloé 100 route de saint-pierre DOLUS D'OLERON	Dans le cadre d'une accession à la propriété : installation d'un poêle à granulés et d'un chauffe-eau solaire individuel	40%	10 262 €	<table border="0"> <tr><td>Bonus Energie</td><td style="text-align: right;">500</td></tr> <tr><td>Prime MAD</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Habitat Indigne / Dégradé</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Accession Sociale</td><td style="text-align: right;">0</td></tr> <tr><td>Chauffe-Eau Solaire</td><td style="text-align: right;">500</td></tr> <tr><td><b>Total</b></td><td style="text-align: right;"><b>1 000</b></td></tr> </table>	Bonus Energie	500	Prime MAD	0	Habitat Indigne / Dégradé	0	Accession Sociale	0	Chauffe-Eau Solaire	500	<b>Total</b>	<b>1 000</b>
Bonus Energie	500																
Prime MAD	0																
Habitat Indigne / Dégradé	0																
Accession Sociale	0																
Chauffe-Eau Solaire	500																
<b>Total</b>	<b>1 000</b>																

### Dossiers Propriétaires Bailleurs :

N°	Bénéficiaire	Adresse du projet	Description de l'opération	Subvention accordée	Montant du loyer
04/23-PB	PRIVAT Marie Armelle	204 Route des Sables Vignier Chéray SAINT-GEORGES D'OLERON	Amélioration des performances énergétiques d'un logement construit en 1954 : installation d'une PAC Air-Eau en remplacement d'une chaudière fioul et d'un CE solaire <u>Logement 1 :</u> Typologie : T4 Superficie : 130 m <sup>2</sup> <u>Financement :</u> Dépenses : 18 806 € TTC Recettes : 4 110 € (MPR + CEE) <u>Étiquette énergétique :</u> Avant travaux F 239 kWhp/m <sup>2</sup> .an Avant travaux C 139 kWhp/m <sup>2</sup> .an	1 125 €	Loyer <u>libre</u>

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/12/2023

Pour copie conforme

Le Président



**ILE D'OLÉRON**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Michel PARENT

Présents : Michel Parent, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault BRECHKOFF, Philippe Chevrier, Joseph Huot, Martine Delisée, Adrien Mazerat.

Excusés : Christophe Sueur Dominique Rabelle.

En vertu de la délibération du 16 décembre 2020 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

---

**3. GEMAPI – PAPI – ACTION 5-7 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A LA SUBMERSION MARINE – DELIBERATION MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 22 JUILLET 2022**

---

Considérant l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), attribuant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Et

Considérant que la loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, introduit à l'article 59 de la loi MAPTAM une dérogation pour les Départements qui assurent à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'une des missions composant la GEMAPI (mentionnées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L 211-7 du code de l'environnement).

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'intercommunalité devenant à cette date compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2018, décrivant les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron pour l'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, actant la participation de la Communauté de Communes au financement des travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle du Bâti à hauteur de 10%

VU l'avenant 2 du PAPI Oléron, signé le 4 mars 2022 et actant l'engagement de l'État et du département de Charente Maritime au financement de ces travaux.

Il est proposé de retenir les règles de subventions suivantes :

- la communauté de communes verse 20 % du montant des dépenses subventionnables aux particuliers ;
- la communauté de communes sollicite de manière annuelle le département pour sa contribution : à savoir 50 % des montants versée par la communauté de communes aux particuliers.

Concernant les travaux en eux-mêmes, il est proposé de financer les travaux au même titre que les règles d'attribution définis par l'État à savoir :

**AR Prefecture**

017-241700624-20231207-BC071223\_3\_1-DE  
Reçu le 08/12/2023  
Publié le 08/12/2023

- un taux de subvention, à caractère fixe, s'appliquant au montant toutes taxes comprises de la dépense prévisionnelle ;
- les travaux éligibles au titre de la loi RV PAPI et recommandés dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité réalisés ;
- la prise en compte d'un aléa de 5% à 10% (devis supérieur à 3 mois avant la date de dépôt) sur le montant des travaux prévisionnel pour prendre en compte la hausse des coûts entre la réalisation des devis par les particuliers et l'obtention de l'arrêté de subvention ;
- le versement de la subvention sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - les factures comprenant impérativement la mention manuscrite « facture acquittée le ... » signée de l'artisan avec cachet de l'entreprise,
  - dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, la note explicative devra être jointe,
  - la déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme,
  - le courrier de l'opérateur attestant de la conformité des travaux (si cette prestation lui incombe) ou l'attestation sur l'honneur du demandeur,
  - les photos des travaux réalisés.

Au regard de l'évolution du coût des travaux par rapport aux devis transmis par M.Bulidon lors de son dépôt de demande de subvention. Il est proposé de revoir ce montant de subvention afin de prendre en charge la totalité de la part CdC et CD 17 de la subvention.

Particuliers	Commune	Montant accordé (€ TTC)	Part ETAT (80% du montant plafonné)	Part CdC et CD 17 (20 % du montant plafonné)	Montant réel sur devis finaux	Part CdC et CD 17 révisé (20 % du montant)
Monsieur BULIDON Mickaël / Madame BULIDON Laurence	Le Château d'Oléron	5 763,23 €	4 610,58 €	1 152,65 €	6 676,54 €	1 335,31
TOTAL		5 763,23 €	4 610,58 €	1 152,65 €	6 676,54 €	1 335,31

Le montant des aides à verser par la communauté de communes est augmenté de 182,66 € pour atteindre un total de 1 335,31 € TTC (dont 50% seront pris en charge par le département).

Sur proposition du Président, le bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'évolution du montant de la subvention accordée ;
- AUTORISE le Président à notifier les subventions accordées aux particuliers ;
- AUTORISE le Président à verser les subventions aux particuliers.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 07/12/2023  
Pour copie conforme  
Le Président



Michel PARENT